



PRIMO-INSCRIPTION scolaire

(différent du périscolaire)

dans l'une des écoles du Gua

Inscription pour les enfants passant de la maternelle à l'élémentaire ou intégrant pour la première fois une des écoles du GUA

PHASE 1 Récupérer le dossier en mairie ou le télécharger sur le site de la commune (www.le-gua.com / au quotidien / l'enfance et la jeunesse / écoles et périscolaire / A télécharger)

PHASE 2 : INSCRIPTION EN MAIRIE

05 46 22 80 08

Se munir :

- du dossier complété
- du livret de famille (fournir une photocopie)
- d'un certificat de radiation en cas de changement d'école (fournir une photocopie)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (fournir une photocopie)
- d'une lettre motivée à l'intention de M. le Maire en cas de demande dérogatoire avec autorisation préalable de la commune du maire de résidence
- du carnet de santé (Présenter le carnet de santé pour justifier des vaccinations exigées pour une entrée en collectivité) L'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 précise les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018

PHASE 3 : ADMISSION AUPRES DU DIRECTEUR DE L'ECOLE

Vous serez contacté par l'école pour un rendez-vous.

Se munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé